

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 67 (1970)
Heft: 12

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Avis administratifs

Nous rappelons que le prochain numéro de notre journal paraîtra au début de février 1971. *La rédaction.*

AUX CAISSIERS DES SECTIONS

Nous rappelons que la cotisation pour 1971 est de Fr. 9.— par membre et qu'elle doit nous parvenir *jusqu'au 31 janvier 1971 au plus tard* (compte de chèque N° 10-1480).

Les formulaires blancs, roses, jaunes, de même que le décompte annuel, sont à nous retourner simultanément pour le *15 janvier 1971, dernier délai*. Les indications supplémentaires relatives à ces formulaires ont paru dans les numéros de novembre et décembre 1962.

Le numéro de janvier 1971 de notre journal sera supprimé comme antérieurement. Au début de février 1971, paraîtra le N° 1-2 janvier-février en un seul fascicule. Un sincère merci pour votre collaboration. *Le caissier central.*

RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS INDIVIDUELS

Nous rappelons à nos *abonnés individuels* le paiement de l'abonnement 1971 au « Journal suisse d'Apiculture », fixé à Fr. 8.50 pour la Suisse et à Fr. 9.— pour l'étranger.

Cette finance d'abonnement doit être versée avec indication du nom, prénom et adresse complète, sur le compte de chèque postal 10-1480, Société romande d'apiculture à Lausanne, d'ici au 31 janvier 1971. Passé ce délai, nous nous permettrons de vous adresser un remboursement. Par avance, nous vous remercions de votre compréhension.

N. B. — Cet avis ne concerne pas les membres de la Romande.
Le caissier central.

VÉTÉRANS 1971 RAPPEL

Le préposé rappelle aux comités de sections le délai au 31 décembre pour l'annonce des vétérans et les prie de faire diligence

afin de lui faciliter la tâche. Voir aussi les indications figurant aux pages 265 et 266 du numéro de novembre 1969.

Ed. Bassin.

Diplômes

Les nouveaux diplômes très attrayants et de format sensiblement réduit, peuvent être obtenus au prix de Fr. 1.50 la pièce, auprès du caissier central de la Romande, M. Auguste Merminod, Payerne (CCP 10-1480, Société romande d'apiculture).

C'est avec plaisir que les présidents de section remettront ces nouveaux diplômes à leurs vétérans.

Notre bibliothèque

Le CC rappelle aux membres que la bibliothèque, avec ses 2000 volumes, est à la disposition des apiculteurs affiliés à une section de la Romande. Le prêt est gratuit. Les frais de port, aller et retour, sont à la charge de la Romande. Le catalogue est en vente au prix de Fr. 3.—. S'adresser au bibliothécaire Jos. Dietrich, rue Grimoux 12, Fribourg.

Prière de prendre connaissance des mesures momentanément prises à la page 310.

Changements d'adresse

Ils sont à adresser au caissier, M. A. Merminod, Beau-Site, à 1530 Payerne et non à la rédaction au Locle.

Ne pas oublier d'indiquer le numéro matricule de l'abonné figurant après son nom dans l'adresse du journal. En observant ces instructions, des frais inutiles sont supprimés et le caissier est dispensé de longues et fastidieuses recherches. Nous vous remercions de votre compréhension.

ASSURANCES « VOLS ET DÉPRÉDATIONS » ET « RESPONSABILITÉ CIVILE »

Art. 9.

Le préposé rappelle aux sociétaires quelques prescriptions concernant les assurances de la « Romande ».

Vols et déprédations

- a) Prime de base : Fr. 1.— pour les membres ; cette prime est comprise dans la cotisation de la Romande.
- b) Surprime :
 - par membre possesseur de 11 à 20 ruches Fr. 1.—
 - par » » de 21 à 30 » Fr. 2.—
 - par » » de 31 à 40 » Fr. 3.—

| | |
|---|---------|
| par membre possesseur de 41 à 50 ruches | Fr. 4.— |
| par » » de 51 ruches et plus | Fr. 5.— |

Ces surprimes sont à verser au caissier central, compte de chèque postal 10-1480, Société romande d'apiculture, *Lausanne*, pour le 1^{er} janvier de chaque année et les quittances postales servent de pièces justificatives, soit pour l'assureur soit pour l'assuré. Les surprimes fixées pour les ruchers supérieurs à 10 colonies sont facultatives : par contre, si la surprime n'est pas réglée, les indemnités ne seront versées que selon le principe de la sous-assurance, c'est-à-dire qu'un membre possesseur de :

| | | | |
|-------------------|------------------------------------|---------------|------------|
| 11 à 20 ruches | ne touchera en cas de sinistre que | $\frac{1}{2}$ | du dommage |
| 21 à 30 » | » » » | $\frac{1}{3}$ | du dommage |
| 31 à 40 » | » » » | $\frac{1}{4}$ | du dommage |
| 41 à 50 » | » » » | $\frac{1}{5}$ | du dommage |
| 51 ruches et plus | ne touchera en cas de sinistre que | $\frac{1}{6}$ | du dommage |

Il est en outre rappelé que lors du paiement des surprimes le numéro matricule figurant à côté de l'adresse du journal est à indiquer chaque fois au talon du chèque.

En outre, lors de l'annonce d'un sinistre, il est aussi absolument nécessaire que le *numéro matricule* soit joint à la demande d'indemnité.

Lors de sinistre, l'apiculteur lésé devra demander immédiatement une « formule de sinistre » à son président de section. Seules les demandes présentées sous cette forme seront prises en considération. L'expert sera désigné en la personne de l'inspecteur cantonal des ruchers ou de son remplaçant. En cas de nécessité, ceux-ci pourront déléguer leurs pouvoirs. Pour le reste, le règlement est seul valable.

Responsabilité civile

La garantie de la « Winterthour Accidents » se monte à Fr. 500 000.— par sinistre pour l'ensemble des dommages corporels et matériels, étant entendu que l'assuré supporte les premiers 30 francs de chaque dommage.

Pour les détails du nouveau contrat, voir journal N° 1-2 de 1968, pages 5-7.

Le préposé : J. Voyame.

Le courrier de l'élevage

La brochure sur l'élevage des reines de M. Schneider, du Liebefeld est à disposition au prix de Fr. 2.50. En versant ce montant

au compte de chèque postal 10 - 1480 Société romande d'apiculture, Lausanne, elle vous parviendra sans retard. Nous recommandons aux sections d'en tenir à disposition de leurs membres qui apprécieront cette brochure au cours des longs mois d'hiver.

Conférenciers et films à la disposition de la Romande

Un pressant appel est adressé aux apiculteurs qualifiés susceptibles d'assurer la relève.

Qu'on le veuille ou non, face à l'inexorable vieillissement atteignant tour à tour certains de nos collègues capables et dévoués, la formation d'une relève est indiquée ; il serait regrettable que des forces existantes restent dans l'ombre.

Il doit se trouver des valeurs dans les rangs des conseillers apicoles comme aussi dans ceux de nos meilleurs praticiens expérimentés.

Pour les films, la liste publiée ci-après est probablement susceptible de modifications ou d'adjonctions. C'est avec plaisir que la rédaction recevra les noms des apiculteurs venant allonger la liste des conférenciers et éventuellement celle des films. D'avance, un sincère merci.

Liste des conférenciers

- MM. P.-Ph. Mottier, chef de culture, *Marcelin-sur-Morges*.
A. Valet, avenue de Plan 15, *Morges*.
Dr P. Zimmermann, Saconnex d'Arve-Dessous,
1228 Plan-les-Ouates, Genève.
R. Bovey, *Romanel-sur-Lausanne*.
Albert Barbier, chemin d'Aïre 138, *Genève*.
Paul Leuba, Billodes 25, *Le Locle*.
G. Chassot, inspecteur des ruchers, *Romont*.
Ch. Ruckstuhl fils, rue des Acacias 32, *Genève*.
Guy Léchenne, Combettes 15, *La Chaux-de-Fonds*.
A. Cherix, Les Avettes, *Bex*.
Marc Buscarlet, av. du Mervelet 10, *Petit-Saconnex, Genève*.
« Origine du Miel de Forêt », 16 mm en couleurs,
J. Hättenschwiler, Sägemattstrasse 58, *3098 Köniz*.
Th. Ruckstuhl, *Saint-Cergue*.
Paul Borgeaud, *Echallens*.

Liste des films

Film suisse d'apiculture, propriété de la SAR, s'obtient gratuitement chez notre caissier, M. A. Merminod, *Payerne*.

« Les Abeilles et la Pollinisation », 16 mm, en couleurs, détenu par l'ambassade du Canada à Berne, Kirchenfeldstr. 88, Berne.

« La Cité des Abeilles », 16 mm, noir et blanc, détenu par l'am-

bassade de France à Berne ainsi que par M. Edgar Sauvain, rue Dufour 68, Bienne.

« La Cité ardente », 16 mm, noir et blanc, détenu par l'ambassade de France à Berne.

« L'Élevage des Reines », 16 mm, noir et blanc, du prof. Jordan, détenu par M. Ch. Ruckstuhl fils, rue des Acacias 32, Genève.

Film en couleurs, 16 mm, de M. Roger Cuendet, Baulmes.

L'ambassade d'URSS à Berne détient elle aussi un film 16 mm, noir et blanc, titré en russe et parlé anglais. Les autres films sont sonores et parlés français.

Pour les conditions de location, s'informer aux adresses indiquées. Les films à demander à l'ambassade de France à Berne doivent être annoncés 3-4 semaines à l'avance.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

Par suite de transformations et d'agrandissement des bâtiments de la Bibliothèque cantonale où notre bibliothèque est déposée depuis une vingtaine d'années, nous nous trouvons dans l'obligation de déménager. L'Institut cantonal d'agriculture de Grangeneuve a bien voulu mettre un local à notre disposition. Nos livres sont emballés dans plus de 50 cartons en attendant la possibilité de les mettre sur des étagères. La bibliothèque est par conséquent bloquée pour quelque temps et la reprise de ce service sera signalée dès que possible.

Les membres qui ont encore des livres en prêt sont priés de les retourner, comme par le passé, au moyen du carton-adresse (retour gratuit).

Jos. Dietrich, bibliothécaire.

LA GRANDE ÉCHÉANCE

Elle approche à grands pas cette date à laquelle une chose doit se produire. Bien que quelques semaines encore nous séparent de cette grande échéance que représente la fin d'une année, nous songeons déjà à préparer l'entrée inéluctable dans la nouvelle qui s'annonce.

La fuite du temps est si rapide que nous avons bien de la peine à réaliser que la fin de cette année 1970 est imminente. Pourtant, l'alternance immuable des saisons s'est produite mais trop tôt pour la dernière de l'année puisque, la blanche visiteuse est apparue pour la première fois dans notre Haut-Jura, le 3 octobre déjà et la seconde fois le 20.

Surprise par cette visite prématurée, la nature s'est ressaisie. Les prairies offraient encore généreusement l'herbe aux troupeaux

et malgré le froid, le feuillu tenait bon. Il n'avait pas atteint l'âge de disparaître étant né cette année avec un retard de plusieurs semaines. Il voulait vivre les dernières heures de sa vie, car l'automne n'avait pas encore terminé de peindre en roux toutes ses feuilles. Mais en ce 15 novembre, après de nombreuses belles journées, après l'été de la Saint-Martin, la neige réapparue semble nous dire : J'y suis et j'y resterai.

Grisaille de novembre répandue aussi un peu dans nos cœurs on ne sait pas trop comment mais qu'il faut bien accepter. Temps de repos certes mais aussi de mort apparente obligeant nos regards à chercher plus de clarté qu'ils peuvent entrevoir déjà au travers de la lumineuse fête de Noël précédant de quelques jours seulement, la grande échéance.

Au cours de l'année, notre journal s'est efforcé de renseigner ses lecteurs sur les faits les plus saillants relatifs à la profession. Notre rétrospective sur l'année qui s'en va sera brève et peut se résumer comme suit : Printemps très tardif et réclusion prolongée de nos abeilles avec de fâcheuses conséquences pour certains ruchers de montagne plus spécialement. Là où les colonies étaient en forme, la récolte printanière, par suite d'une véritable explosion de la végétation fut bonne voire très bonne dans certaines contrées. Les pronostics pessimistes relatifs aux miellats de la forêt ne se sont pas réalisés partout et certains ruchers, malgré une température relativement basse, ont bénéficié d'une manne généreuse. La montagne au-dessus de 750 m d'altitude n'en a pas été bénéficiaire. Récolte inégale, mais récolte partout.

L'état sanitaire, par contre, laisse à désirer et la loque américaine plus spécialement donne du fil à retordre aux organes responsables. Santé et récolte forment en apiculture aussi, un tout indissoluble.

Ombres et lumières se sont succédées, les premières mettant mieux en évidence les secondes. La grande échéance nous invite à reconsidérer nos méthodes de travail, à remettre l'ouvrage sur le métier. Comment faire pour mieux faire ? Demandons tout simplement la réponse à nos abeilles. Si l'union fait leur force, elle fera aussi la nôtre. S'il est agréable de travailler isolément dans son rucher, il est aussi agréable de travailler avec des collègues, avec des amis, qui ont des problèmes identiques aux nôtres à résoudre. Nos sections, nos fédérations n'ont pas comme but unique d'encaisser des cotisations nécessaires à l'exécution de différentes tâches, mais bien de grouper dans un esprit de bonne camaraderie, les apiculteurs en vue de les instruire et de leur aider à l'amélioration de leur situation par le travail en commun.

Indépendamment de l'utilité d'un travail d'ensemble où l'effort commun, les expériences diversifiées conduisent au succès, il y a

les liens de l'amitié à renforcer, liens indissolubles souvent, tressés dans la grandeur de la nature et la simplicité sympathique de nos ruchers. Liens amicaux, agréments nécessaires à nos vies agitées et trépidantes.

Après avoir, avec reconnaissance, réglé la grande échéance dans tous les domaines qu'elle comporte, saluons avec optimisme cette nouvelle visiteuse que la ronde des ans nous envoie. Auparavant, un sincère merci aux toujours précieux mais trop peu nombreux collaborateurs du journal et à chaque lecteur, qu'à un joyeux Noël, succède une très bonne et très heureuse année 1971.

G. Matthey.

Maladies des abeilles en octobre 1970

Loque américaine

| Canton/district | Localité | Cas | Canton/district | Localité | Cas |
|-----------------|----------------|-----|-----------------|-------------------|-----|
| <i>Berne</i> | | | Valla Maggia | Bignasco | 1 |
| VA Moutier | Monible | 1 | VA | Coglio | 1 |
| | | | VA | Maggia | 1 |
| <i>Grisons</i> | | | <i>Fribourg</i> | | |
| VA Moesa | San Vittore | 1 | VA Sarine | Villars-sur-Glâne | 2 |
| <i>Lucerne</i> | | | <i>Genève</i> | | |
| VA Entlebuch | Schüpheim | 4 | VA Rive d. | Carouge | 1 |
| | | | VA | Vernier-Aire | 2 |
| <i>Tessin</i> | | | <i>Valais</i> | | |
| VA Bellinzona | Bellinzona | 1 | VA Entremont | Liddes | 2 |
| | Cadenazzo | 1 | VA St-Maurice | Saint-Maurice | 1 |
| | Sant' Antonino | 3 | | | |
| Riviera | Biasca | 1 | <i>Vaud</i> | | |
| VA | Lodrino | 1 | VA Morges | Morges | 1 |

Section apicole Liebefeld.



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

POUR DÉCEMBRE 1970 ET JANVIER 1971

L'hiver est maintenant à la porte. Jusqu'ici, la neige n'a guère fait son apparition, si ce n'est en altitude, Préalpes et hauts du Jura.

Le magnifique arrière-automne a permis d'effectuer facilement les derniers travaux et aménagements au rucher. En cette mi-novembre, il ne reste qu'à attendre que la saison amène le repos hivernal. Tant que les chutes de neige ne seront pas abondantes, il conviendra de laisser le rucher tranquille et même en cas de fortes chutes, ne pas oublier que vos abeilles ne risquent rien, la